

# al futuhat

[Home](#)

[Index](#)

[Chrono](#)

[About](#)

[Links](#)



## Les Campagnes du Prophète



# La campagne de Tabouk

## Qui est le Shahid de la cause d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ?

Durant l'expédition de Tabouk, le Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) fit une importante déclaration devant tous ses Compagnons concernant le Shahid. Il déclara en substance que le Shahid (martyr) n'est pas seulement celui qui est tué par le sabre, la flèche ou la lance mais aussi celui dont la mort est provoqué par une autre cause mais toujours sous la condition d'une campagne pour la cause d'Allah à Lui les Louanges et la Gloire.

Les historiens ont rapporté que Zou al-Bajadayn al-Mazini demanda au Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) de prier pour lui afin qu'il meure Shahid. Mais lorsque le Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) exauça la demande en ces termes : « O Grand Seigneur, rends son sang illicite pour les mécréants, » il lui dit : « O Messager d'Allah, ce n'est pas cela que je veux. »

- « *Si tu es en campagne pour la cause d'Allah, tu es Shahid même si la fièvre t'emporte ou que ta monture te brise le cou,* » lui répondit le Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam).

Lorsque les Musulmans, arrivèrent à Tabouk, 'AbdAllah Zou al-Bajadayn mourut quelques jours plus tard. Bilal Ibn al-Harith présent à son enterrement rapporta : « J'assistai à l'enterrement avec le Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Bilal, le muezzin tenait alors une torche alors que le Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) était dans la tombe et disait à Abou Bakr et à 'Umar : « Approchez (le corps de) votre frère. » Après avoir arrangé la dépouille dans la tombe, il dit : « O Grand Seigneur, j'ai prié pour lui tout en étant satisfait de lui. Sois satisfait de lui ! »

'AbdAllah Ibn Mas'oud qui était aussi présent dit alors : « Ah ! Si j'étais dans cette tombe<sup>[1]</sup> ! »

Al-Waqidi a rapporté à propos de ce Shahid :

« C'était 'AbdAllah Zou al-Bajadayn originaire de Mazina, orphelin et sans biens. Son père mourut sans lui laisser de bien mais son oncle qui était riche le prit à sa charge, l'entretint et lui donna même des chameaux, des moutons et des esclaves.

Lorsque le Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) arriva à Médine, 'AbdAllah voulut embrasser l'islam mais il craignait la réaction de son oncle et attendit longtemps. Cependant, après la chute de La Mecque, il parla franchement avec son oncle et lui dit : « O oncle, j'ai attendu ton Islam mais je vois que tu ne veux pas être un Compagnon de Muḥammad. Accorde-moi donc ta permission d'embrasser l'Islam. »

- « Par Allah, si tu suis Muḥammad, je ne te laisserai rien de ce que je t'ai donné. Même tes deux vêtements, je te les enlèverai. »

- « Et moi, par Allah Exalté, » répondit 'Abd al-'Ouzzah (son véritable nom), « je suivrai Muḥammad et je suis Musulman. Je t'informe que j'abandonne l'adoration des statues. Ce que j'ai, prends-le ! Je te le laisse. »

Il abandonna même son vêtement puis alla chez sa mère qui lui donna deux vêtements. Ensuite, il prit la direction de Médine et entra dans la mosquée de bon matin. Après la prière du Soubḥ, le Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) qui avait l'habitude de saluer ne le reconnut pas et lui demanda alors qui il était. Le bédouin déclina son identité et annonça son Islam. Le Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) lui donna donc un nouveau nom : « Tu es désormais 'AbdAllah Zou al-Bajadayn et tache d'habiter près de moi. »

'AbdAllah devint l'invité et l'élève du Prophète qui lui enseignait le Qur'an.

Pendant la mobilisation pour Tabouk, 'AbdAllah qui avait une voix très forte lisait à haute voix ce qui amena 'Umar à se plaindre : « O Messager, ne vois-tu pas que ce bédouin élève la voix et empêche ainsi les gens de lire ? »

- « Laisse-le, ô 'Umar, il est sorti Mouhajir pour la cause d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et Son Messager. » »

## **La prière du Prophète après le lever du soleil**

Les historiens et les exégètes de la tradition du Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ont rapporté que le Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) dirigea la prière de Soubḥ après le lever du soleil, alors qu'il s'était élevé de la longueur d'une lance à l'horizon, un jour avant l'arrivée à Tabouk.

Lorsqu'il se réveilla, il dit à Bilal : « O Bilal, ne t'ai-je pas demandé de veiller sur nous ? »

- « Je me suis endormi, j'ai été endormi par ce qui t'a endormi. »

Après quoi, le Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) se leva puis accomplit (après ses ablutions) la prière (deux Rak'a avant la prière du Fajr) dans un endroit pas très éloigné avant de poursuivre la marche mais d'une allure plus rapide (le reste de la journée et la nuit) pour arriver à Tabouk le lendemain matin. »

A Tabouk, à l'occasion d'un mouvement désordonné des Musulmans (ils précipitèrent pour s'armer), le Messenger d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) leur recommanda le calme.

Ibn 'Umar (radhiyallahou 'anhoum) a dit : « Je sorti armé et me suis assis près de Salim, l'auxiliaire d'Abou Houdayfah qui était lui aussi armé. Je me dis alors : « Je vais prendre en exemple cet honorable homme Badri. » Je me suis donc mis à côté de lui, près de la tente du Messenger d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam).

Le soudain vacarme fit sortir le Messenger d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) fâché et il dit : « O gens, pourquoi cette précipitation ? Pourquoi cette hâte ? Pourquoi ne faites-vous pas comme ces deux hommes honorables ? » Il parlait de nous moi et Salim, l'auxiliaire d'Abou Houdayfah<sup>[2]</sup>. »

Ibn 'Umar (radhiyallahou 'anhoum) a dit aussi : « A Tabouk, nous vîmes le Messenger d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) prier beaucoup. Il faisait ses prières devant sa tente sous la surveillance de quelques musulmans. Une nuit, après avoir terminé de prier, il s'adressa à ceux qui étaient avec lui en disant : « Allah m'a octroyé cinq choses dont aucune n'a été donnée à ceux qui m'ont précédé ; j'ai été envoyé pour tous les hommes alors que chaque Prophète était envoyé pour son peuple ; toute la terre m'a été rendue lieu de prière ; là où arrive le moment de prière, je fais mes ablutions sèches et accomplis ma prière ; j'ai droit au butin alors qu'avant moi, le butin était illicite. Quant à la cinquième [chose] elle est ce qu'elle est, elle est ce qu'elle est, elle est ce qu'elle est. »

- « Quelle est donc cette chose, ô Messenger d'Allah ? »

- « Un vœu car chaque Prophète eut droit à un vœu. Je l'ai laissé pour vous et pour ceux qui attestent qu'il n'y a de divinité qu'Allah<sup>[3]</sup>. »

## **La consultation des Compagnons pour traverser la frontière syrienne**

Après l'arrivée des Musulmans à Tabouk, le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) constata qu'il n'y avait pas de troupes byzantines à proximité de la frontière. Devant cette situation imprévue, il réunit son état-major, lui expliqua la situation puis lui proposa de discuter l'idée de franchir la frontière ou d'opérer le repli en direction de Médine.

Lors de cette réunion, 'Umar Ibn al-Khattab parla et ce fut sa proposition qui fut retenue par le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Il proposa que l'armée devait regagner Médine en argumentant que l'expédition avait atteint ses objectifs et que le mouvement des Musulmans près des limites de l'empire byzantin avait déjà répandu la crainte parmi les troupes de l'ennemi qui ne se montra pas bien qu'il était présent.

Il a été rapporté :

« Le Messenger d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) consulta (ses Compagnons) sur la question de poursuivre la marche dans le territoire ennemi.

- « Si tu as reçu l'ordre de marcher, fait-le, » dit 'Umar.

- « Si j'avais reçu l'ordre, je ne vous aurais pas consultés, » répondit cependant le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam).

- « O Messenger d'Allah, » reprit alors 'Umar, « les Byzantins ont des troupes nombreuses (en Syrie) alors que nous n'avons aucun soutien. En te rapprochant comme tu vois, tu les as déjà effrayés. Si tu te replies cette année en attendant de revoir (la question) ou qu'Allah Tout Puissant et Très Haut te donne l'ordre. »

### **Aucune trace des Byzantins sur les frontières**

Il est unanimement rapporté dans *al-Maghazi* et dans les œuvres des biographes que le Messenger d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) fit cette grande expédition dans des conditions particulières (chaleur et situation économique défavorable) qu'après avoir reçu des informations que les Byzantins accumulaient leurs troupes en Syrie et que les premiers détachements étaient arrivés à al- Balqah<sup>[4]</sup>, près des frontières de l'Arabie.

Du fait que cette arrivée massive de troupes ne pouvait qu'avoir un but particulier, le Messenger d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) leva cette grande armée pour répondre adéquatement aux Byzantins et leur démontrer qu'il était capable de riposter militairement et même de décider du lieu du champ de bataille.

Cependant, après l'arrivée des Musulmans à Tabouk, le Messenger d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) constata après avoir envoyé des patrouilles de reconnaissance dans toute la région qu'il n'y avait ni troupes byzantines, ni troupes arabes chrétiennes et ni les alliées de celles-ci.

Devant une telle situation, on peut se poser des questions : Pourquoi les troupes byzantines n'étaient-ils pas aux frontières, comme le stipulaient les informations parvenues au Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ? Les Byzantins abandonnèrent-ils la guerre qu'ils préparaient ? Cette défection n'était-elle pas liée aux investigations des Byzantins qui comprirent que l'expédition des Musulmans était sérieuse ? A moins que les informations sur l'arrivée des byzantins étaient fausses et que ces derniers avaient volontairement ordonné à leurs agents de propager cette rumeur afin de terrifier et voir la réaction des Musulmans et tester les capacités militaires et de riposte de Médine ?

Bourhan ad-Din penche pour ce dernier avis et rapporta dans *as-Sirah al-Halabiya* :

« Il (l'attroupement byzantin) était faux mais il fut lancé (comme une rumeur) par celui qui informa les Musulmans dans le but de leur faire peur<sup>[5]</sup>. »

Al-Waqidi aussi a rapporté que les attroupements de Byzantins n'étaient que des rumeurs<sup>[6]</sup>.

## Les gains de l'expédition

Toutefois même si l'affrontement n'eut pas lieu entre les Musulmans et les Byzantins, l'expédition militaire du Messenger d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) apporta de grands gains pour la communauté musulmane et parmi eux, citons le plus important :

Le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam), en défiant les Byzantins, réussit à répandre l'angoisse et la peur dans le cœur de ces mêmes Byzantins qui ne virent désormais plus les Musulmans comme des groupes de nomades faibles qui ne faisaient la guerre que pour les biens matériels.

Ce qui prouva cette peur est l'absence de réaction de la part du commandement byzantin qui n'eut même pas le courage de riposter quand il fut informé de l'arrivée du Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et de son armée à Tabouk. Les Byzantins ne réagirent même pas à cette présence militaire défiant leur empire.

Pourquoi l'Empire devenu la première puissance mondiale après sa récente victoire sur les Perses ne fit pas face au défi des Musulmans bien que l'armée du Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) avait installé son camp près de la frontière et avait mené des attaques contre leurs alliés ?

La peur s'empara de l'armée byzantine certainement après la dure expérience de la bataille de Mou'tah en l'an 8 de l'Hégire. Rappelons que dans ce face-à-face, les Byzantins firent face à une petite armée qui proportionnellement était 70 fois moins importante que leurs troupes mais qui s'avéra très tenace et voyant maintenant l'armée des Musulmans nettement plus nombreuse et connaissant leur résistance farouche, ils préférèrent ne pas engager d'hostilité avec l'armée du Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et restèrent à l'épier jusqu'à son retour victorieux à Médine.

La campagne de Tabouk réalisa aussi des gains tant sur le plan politique que sur le plan militaire et permis au Messenger d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) de neutraliser totalement et complètement toutes les poches de résistance païenne au nord de l'Arabie.

Le Messenger d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) entama son retour vers Médine que lorsque toutes les régions du nord furent sous administration musulmane soit par la conversion à l'Islam soit par la reconnaissance de la puissance des Musulmans.

L'expédition de Tabouk acquies aussi un autre gain très important, la crainte suscitée par l'Islam en dehors des frontières de l'Arabie et plus particulièrement en Syrie. Ce rayonnement militaire des Musulmans eut une grande influence sur les seigneurs locaux et sur les prêtres chrétiens du sud de la Syrie (le golfe d'al-'Aqabah). Certains de ces seigneurs et prêtres, dès l'arrivée de l'armée musulmane, se rendirent chez le Messenger d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et signèrent avec lui des accords de paix et de reconnaissance de l'autorité de l'Islam.

La soumission de ces chrétiens devant le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) fut considérée comme la première victoire de l'Islam en Syrie qui était alors sous la domination de l'empire byzantin. Ces chrétiens étaient d'Ilat qui faisait partie de la Palestine qui elle-même était une partie de la Syrie. Les habitants d'Ilat ne furent pas les seuls à reconnaître l'autorité de l'Islam mais d'autres seigneurs des régions syriennes vinrent aussi annoncer leur soumission comme ceux d'Azrouh<sup>[7]</sup> et de Jarba<sup>[8]</sup>.

Il est rapporté dans les livres d'histoire que le seigneur d'Ilat ainsi que les habitants d'Azrouh et de Jarba se rendirent chez le Messenger d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) dès qu'ils furent informés de son arrivée à Tabouk.

Al-Waqidi rapporta que Douma et Tayma<sup>[9]</sup> éprouvèrent des craintes à la vue de la conversion des Arabes. Ce qui amena Youhannah Ibn Rou'ba, le

seigneur d'Ilat à se présenter devant le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Ce seigneur se présenta avec le gens de Jarba et Azraj et le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) conclut avec eux une conciliation avec l'imposition d'une capitation.

Dans *al-Maghazi* aussi, al-Waqidi rapporta :

« Ya'qoub Ibn Muḥammad ad-Dafri m'a rapporté que ... le père de Abd ar-Raḥman Ibn Jabir a dit : « J'ai vu Youhannah Ibn Rou'ba quand il vint chez Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Il avait une croix en or et les cheveux tressés. Quand il vit le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam), il le salua avec la tête et le Prophète fit de même tout en lui disant : « Relève ta tête. » Le jour même, il se concilia avec lui puis le Messenger d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) le couvrit d'une cape (yémenite) tout en chargeant Bilal de le recevoir<sup>[10]</sup>. »

Le Messenger d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) fit écrire l'accord pour Youhannah et ses gens en ces termes : « Au nom d'Allah, le Très Miséricordieux le Tout Miséricordieux.

Ceci est une Amana d'Allah et de Muḥammad le Messenger d'Allah pour Youhannah Ibn Rou'ba et les gens d'Ilat, pour leurs navires et leurs voyageurs sur terre et mer. Ils ont la protection d'Allah et la protection de Muḥammad, le Messenger d'Allah, ainsi que pour ceux qui sont avec lui, nommément les gens de Syrie, les gens du Yémen et les gens de la mer. Celui qui transgressera, ses biens ne pourront empêcher son jugement. Toute chose acquise par une personne est licite avec le consentement de son premier propriétaire. Aussi n'est-il pas permis d'interdire les sources d'eau, l'accès aux routes terrestres et maritimes. Ceci a été écrit par Jouhaym Ibn as-Silt et Shourahbil sur ordre du Messenger d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam). »

Le Messenger d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) fixa la Jizyah pour les habitants d'Ilat à trois cents dinars.

Il fit aussi écrire pour les communautés de Jarba et d'Azrouh : « De Muḥammad, le Messenger d'Allah aux habitants d'Azrouh. Ils ont la protection d'Allah et la protection de Muḥammad. En contrepartie, ils doivent verser cent dinars chaque mois de Rajab et Allah est Garant<sup>[11]</sup>. »

Le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) signa aussi une convention de conciliation pour le compte des seigneurs de Maqna. Dans cet accord, il est dit : « Ils ont la protection d'Allah et la protection de Muḥammad. Eh contrepartie, ils doivent verser le quart de leurs produits tissés ainsi que le quart de leurs produits agricoles<sup>[12]</sup>. »

Dans le livre d'al-Baladhouri, nous trouvons le texte de cet accord :



« Au nom d'Allah, le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux.

De Muḥammad, le Messenger d'Allah aux Banou Habibah et aux habitants de Maqna.

Paix sur vous. Il a fait descendre que vous reveniez chez vous. Dans mon écrit ci, il est stipulé : « Vous êtes protégés, vous avez la protection d'Allah et la protection de Son Messenger. Le Messenger d'Allah vous a pardonné vos transgressions et « tout sang qui vous poursuivait<sup>[13]</sup>. » Personne n'est votre associé dans votre territoire à l'exception du Messenger d'Allah. Il n'y aura ni abus ni agression. Vous êtes les voisins du Messenger d'Allah au même titre que son propre voisin.

Le Messenger d'Allah a droit sur vos produits confectionnés, vos esclaves, votre cheptel ainsi que les bijoux de valeur. Le Messenger d'Allah peut faire grâce de quelques produits.

Vous êtes mis en devoir de verser le quart de la production de dattes, le quart de ce que donne votre cheptel et le quart de ce que vos femmes tissent.

Le Messenger d'Allah vous a épargné de tout tribut et de tout servage.

Si vous êtes obéissants et respectueux, le Messenger d'Allah honorera vos gens honorables et pardonnera à vos contrevenants.

Votre émir ne sera que de vous ou de la Famille du Messenger d'Allah<sup>[14]</sup>.»

[1] *Al-Khassa'is al-Koubra* d'as-Souyouti, t. II, p. 101, *Maghazi al-Waqidi*, t. III, p. 1013.

[2] *Maghazi al-Waqidi*, t. II, p. 1014.

[3] *Maghazi al-Waqidi*, t. III, p. 1021-1022. Il s'agit ici de l'intercession.

[4] *Maghazi al-Waqidi*, t. III, p. 1022.

[5] *As-Sirah al-Halabiya*, t. III, p. 253.

[6] *Maghazi al-Waqidi*, t. III, p. 989-990.

[7] Selon Yaqout dans son *Mou'jam*, t. II, p. 129, Azrouh est un pays aux limites de la Syrie, faisant partie d'ash-Shourat, aux environs d'al-Balqah et de 'Amman, près des terres du Hijaz. Dans le livre de Mouslim Ibn al-Hajjaj, trois jours de marche séparent Azrouh d'al-Jarba.

[8] Al-Jarba, une région faisant partie de 'Amman, se situant à al-Balqah, près du mont as-Sarat face au Hijaz. Entre Azrouh et al-Jarba, eut lieu le très connu arbitrage de Amr Ibn al-'As et Abou Moussa al-Ash'ari après la fin de la bataille de Siffin.

[9] Tayma se situe au nord de Médine, à huit étapes.

[10] *Maghazi al-Waqidi*, t. III, p. 1032.

[11] *Sirah Ibn Hisham*, t.IV, p. 169, Foutouh al-Bouldan, p. 71, *Imta' al-Asma'*, p.p. 468-469, *Tarikh Ibn Khaldoun*, t. II, p. 821, *Maghazi al-Waqidi*, t. III, p.p. 1031-1032, *al-Bidayah wa an-Nihayah*, t.V, p.p. 16-17 et *Zad al-Mi'ad*, t. III, p. 10.

[12] *Maghazi al-Waqidi*, t. III, p.p. 1032, 1033.

[13] Vos précédents crimes.

[14] Foutouh al-Bouldan, p.p. 71-72.

# THE TABUK EXPEDITION (8 H/ 630 CE)





Islamic  
ENCYCLOPEDIA



Copyright (c) 1999 Unicitylight.info. All rights reserved.